

## 5.6 Projet de délibération n° DEL-22-1188

### Présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole - Exercice 2021

#### Exposé

---

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a fixé aux collectivités territoriales de nouvelles règles en matière d'accessibilité.

A cet effet, les groupements de communes de plus de 5 000 habitants, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, doivent créer une commission ayant pour objectifs :

- de dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports,
- de publier un rapport annuel présenté devant le Conseil,
- d'être force de propositions,
- et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Après sa présentation en Conseil, ce rapport annuel doit être transmis, avant le 31 décembre de chaque année, au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est proposé de prendre acte du rapport annuel 2021, établi à partir des différents éléments présentés lors de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole du 14 septembre 2022.

#### Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du mercredi 23 novembre 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

#### **Article unique**

De prendre acte du rapport annuel de la commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole pour l'année 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

# Rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole

2021



## Sommaire :

1. Données générales	p 02
2. Voirie et espaces publics	p 09
3. Services de transports collectifs et mobilités	p 15
4. Cadre bâti - Etablissements métropolitains recevant du public	p 21
5. Cadre bâti - Habitat - Logements	p 24
6. Ressources humaines	p 30
7. Développement économique - Innovation - Emploi	p 35
8. Culture	p 40
9. Initiatives Inclusion de TM et des communes membres	p 42

## 1- Données générales

### 1.1. Informations administratives de Toulouse Métropole

Siège social : 6, rue René Leduc - BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5

### 1.2. Une intercommunalité toulousaine construite pas à pas

- **8 décembre 1992** : Arrêté préfectoral portant création du District du Grand Toulouse avec les communes de Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelnau, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille.
- **1993** : Adhésion de la commune de Pibrac (arrêté préfectoral du 17 mars 1993) puis adhésion de la commune de Villeneuve-Tolosane (arrêté préfectoral du 28 décembre 1993).
- **2000** : Adhésion des communes d'Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh (arrêté préfectoral du 3 février 2000).
- Transformation du District en Communauté d'Agglomération avec 21 communes (arrêté préfectoral du 27 juin 2000).
- **2002** : Adhésion des communes de Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Launaguet, Pin-Balma (arrêté préfectoral du 20 décembre 2002).
- **2008** : Transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine (arrêté préfectoral du 24 décembre 2008).
- **2010** : Extension du périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse (arrêté préfectoral du 9 décembre 2010) aux communes de Aigrefeuille, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean et Saint-Jory. Avec ces 12 nouvelles communes, la Communauté urbaine est désormais constituée de 37 communes.
- **2015** : Transformation de la Communauté urbaine en Métropole suite à la loi MAPTAM.
- **2016** : Extension des compétences (arrêté préfectoral du 18 décembre 2015) : Elaboration et suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), Pompes funèbres, ...
- **2017** : Reconnaissance d'intérêt communautaire de divers équipements:
  - équipements culturels toulousains (Muséum, TNT, Zénith, ONCT, Abattoirs,...),
  - équipements sportifs toulousains (Stadium, Palais des Sports, Hippodrome, ...),
  - 11 cimetières toulousains et site funéraire de Cornebarrieu.

Transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne : Prévention spécialisée, Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), Fonds Solidarité Logement (FSL) et transfert de la gestion des routes classées dans le domaine routier départemental.

- **2018** : Transfert de la compétence facultative de l'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.



### 1.3. Les compétences actuelles de la Métropole (article L 5217-2 du CGCT) :

La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

#### 1° En matière de **développement et d'aménagement économique, social et culturel** :

- a) Création, aménagement et gestion des **zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ;
- b) Actions de **développement économique**, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire ;
- c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement **d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain** ;
- d) Promotion du **tourisme**, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- e) Programme de **soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche**, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

#### 2° En matière d'**aménagement de l'espace** métropolitain :

- a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; **plan local d'urbanisme**, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'**opérations d'aménagement** d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;
- b) Organisation de la **mobilité** au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de mobilité ;
- c) **Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement** urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
- d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des **gares** situées sur le territoire métropolitain ;
- e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de **réseaux de télécommunications**, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code ;

#### 3° En matière de **politique locale de l'habitat** :

- a) **Programme local de l'habitat** ;
- b) Politique du logement ; aides financières au **logement social** ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- d) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des **gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

#### 4° En matière de **politique de la ville** :

- a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du **contrat de ville** ;
- b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de **prévention de la délinquance** ;
- c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° En matière de **gestion des services d'intérêt collectif** :

- a) **Assainissement des eaux usées**, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau ;
- b) Création, gestion, extension et translation des **cimetières et sites cinéraires** d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- c) Abattoirs, **abattoirs marchés et marchés d'intérêt national** ;
- d) **Services d'incendie et de secours**, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;
- e) Service public de défense extérieure contre l'incendie ;

6° En matière de protection et de mise en valeur de l'**environnement** et de politique du cadre de vie :

- a) Gestion des **déchets ménagers** et assimilés ;
- b) **Lutte contre la pollution de l'air** ;
- c) **Lutte contre les nuisances sonores** ;
- d) Contribution à la **transition énergétique** ;
- e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- f) Elaboration et adoption du **plan climat-air-énergie territorial** en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
- g) Concession de la **distribution publique d'électricité et de gaz** ;
- h) Création, aménagement, entretien et gestion de **réseaux de chaleur ou de froid urbains** ;
- i) Création et entretien des **infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables** ou de navires à quai ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mise en place d'un service associé, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;
- j) **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- k) Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

En outre, la Métropole exerce un certain nombre de compétences optionnelles :

- **réseaux verts et réseaux cyclables**, en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire et hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux ;
- harmonisation des **règlements de publicité** ;
- en matière culturelle : création, coordination, participation à des manifestations ou **événements culturels à rayonnement régional ou national** ;
- création, aménagement et gestion des **espaces naturels de loisirs** suivants : parc urbain de Pin Balma et projet axe Garonne ; schémas directeurs air et eau ;
- en matière **archéologique** : réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive selon les modalités prévues par le code du patrimoine.
- La gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires,
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- La Prévention spécialisée,
- L'aménagement, entretien et gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo,
- Le service extérieur des pompes funèbres,
- L'élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE),
- L'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

## 1.4. Informations statistiques métropolitaines (chiffres clés) :

- Nombre de communes : 37
- Nombre de conseillers : 133 élus (1 président, 20 vice-présidents). 68 élus sont membres du Bureau de la Métropole
- Nombre d'agents de la Métropole : 5 225,8 ETP (permanents et non permanents) au 01/01/2022
- Population métropolitaine (Insee - 2019) : 796 203 hab
- Variation de la population : +1,6 % (entre 2018 et 2019)
- Superficie : 458,2 km<sup>2</sup> (2018)
- Densité : 1 737,8 hab./km<sup>2</sup> (2019)
- Poids démographique de la ville centre : 62,43%
- Emploi total (Actifs/Inactifs - Insee – 2019) : 547 775 (+ 6,5 % depuis 2013)
- Nombre d'établissements (économie-commerce - Insee – 2019) : 28 134
- Taux de chômage (Insee – 2019) : 10,3 %
- Nombre de logements (Insee – 2019) : 444 622 (+ 12 % depuis 2013)
- Nombre de déplacements en transport (Tisséo – 2021) : 102,6 millions dont 3,7% de Personnes à Mobilité Réduite.
- **Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) / communes**  
(source : CNAF pour l'année 2020)

Commune de TM	Nb allocataires AAH	population	pourcentage
Flourens	61	2 094	2,9
Fenouillet	152	5 366	2,8
Mons	49	1 811	2,7
Colomiers	1082	40 529	2,6
Saint-Orens de Gameville	330	12 925	2,5
Gratentour	109	4 466	2,4
Toulouse	12023	498 596	2,4
Aucamville	192	9 062	2,1
Blagnac	501	26 014	1,9
Saint-Jory	127	6 451	1,9
Brax	52	2 957	1,7
Castelginest	189	10 799	1,7
Saint-Jean	185	11 155	1,6
Balma	270	16 912	1,5
Cugnaux	306	19 597	1,5
Cornebarrieu	112	7 478	1,4
Fonbeauzard	44	3 041	1,4
Launaguet	131	9 162	1,4
Mondonville	78	5 259	1,4
Tournefeuille	393	28 732	1,3
Villeneuve-Tolosane	142	10 176	1,3
Bruguières	77	6 052	1,2
Gagnac-sur-Garonne	41	3 157	1,2
L'Union	141	11 962	1,1
Lespinasse	30	2 851	1
Aigrefeuille	12	1 301	0,9
Aussonne	63	7 289	0,8
Montrabé	37	4 189	0,8
Drémil-Lafage	19	2 714	0,7
Pibrac	68	8 833	0,7
Quint Fonsegrives	46	6 014	0,7
Seilh	25	3 357	0,7

Beaupuy	8	1 368	0,5
Saint-Alban	138	6 267	0,2
Beauzelle	105	7 056	0,1
Mondouzil	nc	235	nc
Pin Balma	nc	971	nc
<b>TOTAL :</b>	<b>17338</b>	<b>806 198</b>	<b>2,10%</b>

### 1.5. Informations relatives à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole

Par délibération du Conseil du 13 octobre 2006, la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue élargir ce cadre consultatif notamment aux associations représentant les personnes âgées. Elle a également précisé ses missions. L'instance est désormais dénommée **Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole** (CIA-TM). Il est rappelé que la création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées. Les communes membres peuvent, au travers d'une convention, confier à la Commission intercommunale tout ou partie des missions de la Commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

A la suite de l'ordonnance du 26 septembre 2014, les missions de la Commission sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées ;
- Faire des propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Être destinataire des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant les ERP situés sur le territoire ainsi que des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire, qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des ERP accessibles ;
- Élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

Par délibération DEL-20-0452 du 16 juillet 2020, Toulouse Métropole a adopté les principes de composition de la CIA-TM, principes déclinés dans les arrêtés AGT-20-0061 et AGT-20-0059. La Commission est désormais composée de la manière suivante :

- M. Christophe ALVES, Président de la CIA-TM représentant le Président de Toulouse Métropole ;
- des conseillers métropolitains investis dans les domaines concernés par l'accessibilité ;
- des représentants d'associations représentant les usagers en matière d'accessibilité (handicapés, personnes âgées, acteurs économiques, usagers...).
- des représentants d'organismes et chambres consulaires associés
- des représentants des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

Les membres de la Commission pouvant s'adjoindre toute personne qualifiée lors des réunions, avec l'accord du Président.

Depuis quelques années, la CIA-TM se réunit régulièrement, concrétisant la volonté métropolitaine de proposer un cadre institutionnel de concertation pertinent tant en direction des représentants associatifs que des communes de la Métropole. De façon systématique, les élus des communes investis sur les thématiques d'accessibilité et leurs collaborateurs sont conviés. Chacune des réunions a donc permis aux participants d'établir une vision partagée des problématiques territoriales, d'échanger sur les initiatives menées et de confronter les analyses.

Dans un cadre moins institutionnel mais en complémentarité avec les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Métropole anime des groupes de travail réguliers sur la thématique accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Enfin, d'autres acteurs du territoire, chacun dans leurs domaines de compétences, pilotent une concertation avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- La Mairie de Toulouse anime des groupes de travail sur diverses thématiques avec les associations et les autres membres de la Commission Accessibilité Pour Tous de Toulouse. Ce sont près de 40 associations et 50 personnes différentes qui sont mobilisées à travers ces groupes de travail.
- Les autres communes membres à travers leur Commission Communale Accessibilité.
- Tisséo-SMTC organise la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

#### **Composition détaillée de la CIA-TM :**

- M. ALVÈS Christophe, Président de la CIA-TM ;
- M. LATTES Jean-Michel , Vice-Président délégué aux Transports et Déplacements ;
- M. MISIAK Nicolas, Président de la Commission Transports et Déplacements ;
- Mme TRAVAL-MICHELET Karine, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat ;
- Mme KATZENMAYER Laurence, Présidente de la Commission Habitat ;
- M. CARNEIRO Grégoire, Vice-Président délégué à la Voirie ;
- M. FOURCASSIER Thierry, Président de la Commission Voirie ;
- M. ANDRE Gérard, Vice-Président chargé de la Culture ;
- Mme YARDENI Nicole, Présidente de la Commission Culture ;
- M. PLANTADE Philippe, Vice-Président délégué aux Sports et Bases de Loisirs ;
- Mme ARRIBAGE Laurence, Présidente de la Commission Sports et Bases de Loisirs ;
- Mme ESCUDIER Julie, Vice-Présidente déléguée à la Cohésion sociale et l'inclusion;
  
- Mme BARTOLUCCI Anna (Institut des Jeunes Aveugles),
- M. BELLEMER Philippe (Association Valentin Haüy – Toulouse),
- Mme CARINO Marijo (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi),
- Mme CHAVE Michèle (AGAPEI),
- M. CONSTANS Emmanuel (ADAPT),
- Mme COURSANT Adeline (Centre de Transcription et d'Edition en Braille),
- Dr COUSERGUE Catherine (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi),
- Mme DAUGER Marie-Cécile (ASEI Agissons pour l'inclusion),
- M. DAVID Didier (Union Départementale des Associations Familiales – UDAF31),
- M. DELEPAU David (Association des Sourds de Tolosa),
- M. DEMANGE Alain (Dyspraxies France Dys 31),
- M. DENOYES Alain (AGAPEI),
- Mme FRILLEY-MICHEL Sophie (Association des Paralysés de France – Haute-Garonne),
- Mme GALO Blandine (Centre de Transcription et d'Edition en Braille),
- Mme LACAZE Françoise (L'Esperluette),
- Mme LAVENIR Sonia (Association des Paralysés de France – Haute-Garonne),
- M. MOL Gabriel (Chiens guides d'aveugles),
- M. FUJOL Jean-Marc (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - Grand Sud),
- Mme PEZOUS Florence (Autisme 31),
- M. PITIN Michel (Relais Amical Toulouse),

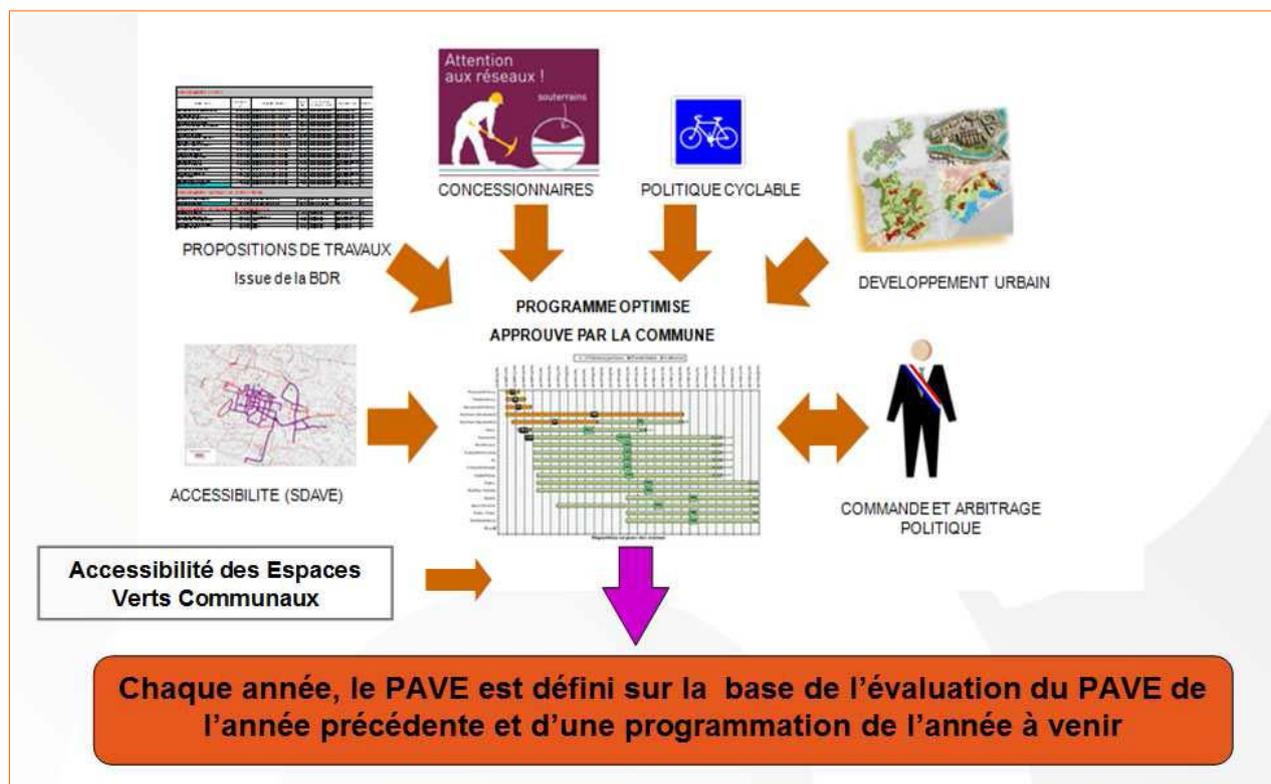
- M. REGAZZO Joseph (SAHED),
  - Mme RICHARD Claire (Association des paralysés de France – Haute-Garonne),
  - Mme ROUAIX Christiane (ANPIHM (Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs),
  - M. ROUS Claude (Association Marie-Louise),
  - Mme SIMONLATSER Evelyne (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31),
  - M. TASSOT Yves (ASMTH Handicap Défi),
  - Mme VEAUVY Joëlle (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31).
- 
- M. AMOROS Lucien (CAPEB 31),
  - Mme BARUTELLO Françoise (Club d'entreprises Réussir),
  - M. BRAIL Flavien (Jeune chambre économique),
  - Mme JACQUET Magali (Club d'entreprises Réussir),
  - M. JEANJEAN Fabien (Groupement des indépendants hôtellerie et restauration Occitanie),
  - Mme GAY Catherine (Aéroport Toulouse-Blagnac),
  - Mme LORENCO Céline (Union Sociale de l'Habitat Occitanie),
  - M. MERCIER Yannick (Union Sociale de l'Habitat),
  - M. MOUYNET Romain (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne),
  - M. MOREAU Adrien (Chambre de Commerce et d'Industrie),
  - M. MUCCIARDI Aldo (Club d'entreprises Réussir),
  - M. ROBARDEY Phillipe (Chambre de Commerce et d'Industrie),
  - Mme VUILLEQUEZ Sabine (Direction Régionale SNCF),
- 
- M. AGOSTI Dominique (Gratentour),
  - M. ALENCON Alain (Lespinasse),
  - Mme ARMENGAUD Roseline (Aucamville),
  - Mme BENOUAHI Khadija (Brax),
  - M. BONNET Bernard (Cornebarrieu),
  - Mme BUGEJA-FERNANDEZ Valérie (Blagnac),
  - M. CASTERA Didier (Seilh),
  - Mme CHAMINADOUR Sylvie (Quint-Fonsegrives),
  - M. CHARLAS Gilles (Gagnac sur Garonne),
  - Mme CROSTA Nathalie (Pibrac),
  - Mme DILANGU Céline (Saint-Jean),
  - M. DAKOS Dimitri (Fenouillet),
  - Mme DULAC Ketty (Mondonville),
  - M. FERNANDEZ Marc (Beaupuy),
  - M. FUSEAU Philippe (Saint-Jean),
  - M. GALAUP Didier (Launaguet),
  - Mme GODEAS Isabelle (L'Union),
  - M. GOURICHON Olivier (Balma),
  - M. HAINAULT Philippe (Quint-Fonsegrives),
  - M. HULOT Christian (Dremil-Lafage),
  - M. IMART Thierry (Aigrefeuille),
  - Mme LIMONDIN Muriel (Cugnaux),
  - M. MOREAU Philippe (Villeneuve-Tolosane),
  - M. PROUST Bernard (Mons),
  - M. RENVAZÉ David (Saint-Orens),
  - Mme RIEU Maryline (Tournefeuille),
  - M. ROBERT Didier (Bruguieres),
  - M. ROUZAUD Francis (Flourens),
  - M. SAFON Jacques (Aussonne),
  - M. SIMION Arnaud (Colomiers),
  - M. SOUVERVILLE Serge (Saint-Alban),
  - M. THIBAUD Gérard (Pin-Balma),
  - Mme WEBER Christine (Beauzelle).



## 2 - Voirie et espaces publics

### 2.1 - Le PAVE désormais de la compétence de Toulouse Métropole

L'assemblée délibérante de Toulouse Métropole et chacune des 37 communes ont approuvé le transfert à la Métropole de la compétence PAVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce transfert permet d'assurer une cohérence des politiques de planification et d'aménagement à l'échelon métropolitain. Le financement de l'accessibilité est réalisé d'une part, au niveau de la Métropole à travers les enveloppes locales, le budget des projets neufs, le budget de l'autorité organisatrice des transports pour les arrêts de bus et d'autre part, sur le budget communal pour les espaces publics relevant de la compétence communale tels que les parcs et jardins.



## Rappel de la politique d'accessibilité de la Métropole

<b>SDAVE</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les itinéraires à mettre en accessibilité en priorité</li></ul>
<b>Diagnostic du SDAVE</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer l'accessibilité des itinéraires, cibler et évaluer les actions de mise en accessibilité,</li><li>• Bâtir un outil d'aide au déplacement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).</li></ul>
<b>Charte d'accessibilité</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rappel de la réglementation et des prescriptions de la Métropole,</li><li>• Outil technique pour « garantir des aménagements accessibles » et une homogénéité de traitement de l'espace public.</li></ul>
<b>Sensibilisation</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre conscience physiquement des difficultés auxquels les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont confrontés au quotidien et ainsi mieux comprendre les exigences réglementaires et métropolitaines,</li><li>• Diffuser une culture commune de l'accessibilité.</li></ul>

### L'expertise au cœur des projets d'aménagement

L'accessibilité est un des facteurs clé de la réussite d'un aménagement. Le respect de la « charte accessibilité » incluant des préconisations propres à la Métropole est le garant d'un gain de confort dans l'usage de la voirie. La Cellule Espaces publics est reconnue pour son expertise en termes d'accessibilité sur le territoire de la métropole. Elle est régulièrement sollicitée par l'ensemble des porteurs de projets pour avis sur les aménagements de voirie. Ces avis sont donnés au stade de l'avant-projet d'un dossier et suivis jusqu'à la dernière phase de l'étude.

Les services de la Direction Infrastructures, Travaux et Energies (ITE) participent quotidiennement à l'analyse de points particuliers. Quelques exemples:

- Continuité, dimensionnement et planéité du cheminement piéton (recherche du meilleur confort d'usage),
- Positionnement des passages piétons pour garantir la sécurité des traversées,
- Analyse et positionnement des dispositifs d'aide à l'orientation et de guidage pour les personnes aveugles ou malvoyantes dans les espaces larges et les liaisons multimodales,
- Analyse, choix des matériaux utilisés pour répondre aux critères d'accessibilité (planéité, roulage, contraste...)

Au besoin, la direction ITE organise des ateliers d'expertise en associant les organismes associatifs représentant des PMR (planches d'essais, visite de terrain, évaluation des aménagements réalisés, discussions en groupe de travail accessibilité,...). Enfin, elle répond aux sollicitations quotidiennes au fur et à mesure de l'avancement des projets.

## Les différentes instances de travail

<b>Groupe de travail Associations &amp; Techniciens</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confronter les avis pour une accessibilité optimum</li></ul>	
<b>Groupe de travail des directions</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confronter les différentes politiques d'accessibilité de la chaîne de déplacement sur la métropole</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transports Tisséo</li><li>• Inclusion &amp; bâtiment : Domaine handicap et accessibilité &amp; Architecture</li></ul>
<b>Groupe de travail Référents Voirie &amp; Espace Public</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Porter l'information, sensibiliser à l'accessibilité</li><li>• Confronter les techniques, les réflexions...</li></ul>	
<b>Groupe de travail France (GT-RAVI)</b>	▶▶	<ul style="list-style-type: none"><li>• Confronter les politiques d'accessibilité des différentes grandes villes de France</li><li>• Agir sur la réglementation française</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Convention de partenariat pour la construction d'un référentiel SIG national (CEREMA, Lorient, Grenoble)</li></ul>
<b>Groupe de travail Européen (Eurocities)</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Confronter les politiques d'accessibilité de différentes grandes villes d'Europe</li><li>• Agir sur la réglementation européenne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toulouse Métropole est Vice-présidente du Forum Mobilité depuis septembre 2018 et reconduite à la Vice-Présidence du Groupe de Travail « Ville sans obstacle pour tous » depuis.</li></ul>

## Mise en œuvre de la concertation

Depuis février 2015, la Direction Infrastructures, Travaux et Energies au sein de la Direction Générale des Services Urbains organise tous les mois un groupe de travail « accessibilité de la voirie - Espace Public ». Il est composé de :

- représentants d'associations,
- de personnes handicapées, de personnes âgées, et d'autres usagers de Toulouse Métropole,
- de représentants du secteur économique,
- de techniciens référents accessibilité et chargés d'opérations.

Le groupe de travail veille à l'accessibilité des projets d'aménagement de la Métropole. Il est animé par le service « Politiques de la Voirie » de la direction Infrastructures, Travaux, Énergies de Toulouse Métropole. Les sujets portent sur :

- les grands projets d'aménagements de la Métropole,
- les projets demandant un avis : accessibilité quai-bus, réfection d'une portion de voirie (abaissement trottoir, mise en place ou pas de potelets, BAO, BEV...)
- les demandes de dérogation pour avis avant transmission aux services de l'Etat : créations de places PMR non conformes à la réglementation actuelle.

### En 2021 :

- 55 personnes représentatives des associations et 80 techniciens de Toulouse Métropole sont informés de la tenue des réunions du groupe de travail et reçoivent les comptes-rendus et présentations des sujets traités ;
- 7 groupes de travail organisés avec en moyenne 23 représentants d'associations présents ;
- 2 visites de terrains (Pelouse renforcée accessible Montaudran – Toulouse et Prototypes mobilier d'assise accessible Cheminement Robert Cambert – Toulouse) ;
- Plus d'une vingtaine de missions d'expertises de projets majeurs ont été menées.

## Une visite de chantier :



## Expertises 2021 de l'accessibilité des futurs aménagements métropolitains

Près d'une vingtaine de missions d'expertises de projets majeurs ont été menées, soit en moyenne un peu plus d'un projet par mois. Quelques exemples:

- Toulouse – Grand Selve Parvis groupe scolaire
- Toulouse – Allées de Bellefontaine
- Toulouse – Linéo 12 Route de Lavaur / avenue Jean Chaubet
- Toulouse – Végétalisation piste Air France
- M820 – Saint Alban / Fenouillet giratoire nord
- M820 – Fenouillet création d'un giratoire

## La sensibilisation des agents

En 2021, 4 sessions de sensibilisations sous forme d'atelier ont été effectuées par la cellule espace public du service politique de la voirie de Toulouse métropole :

Deux sessions par groupe de 4 agents de terrain (enquêteurs) de la Direction des Marchés et des Occupations du Domaine Public de la ville de Toulouse, qui ont pour mission la surveillance du domaine public et d'effectuer des études de terrain concernant les chantiers (clôtures, échafaudages) et les terrasses. Les agents participants sont déjà sensibles aux problématiques d'accessibilité, l'objectif était de renforcer leurs connaissances sur les difficultés rencontrées par les PMR sur le domaine public.

Le service SEMO (Service Expertise et Maitrise d'oeuvre) de Toulouse Métropole, a également participé à 2 sessions. Leurs missions consistent à concevoir des projets et à suivre des chantiers d'aménagements.



En 2021 sur la Métropole, 38 places PMR net réglementaires supplémentaires ont été créées et 6 demandes de dérogation ayant eu un avis du groupe de travail accessibilité.

Pour rappel, l'ensemble de ces informations sont consultables sur le site de Toulouse Métropole : <https://data.toulouse-metropole.fr/explore/dataset/carrefours-feux-sonores/>

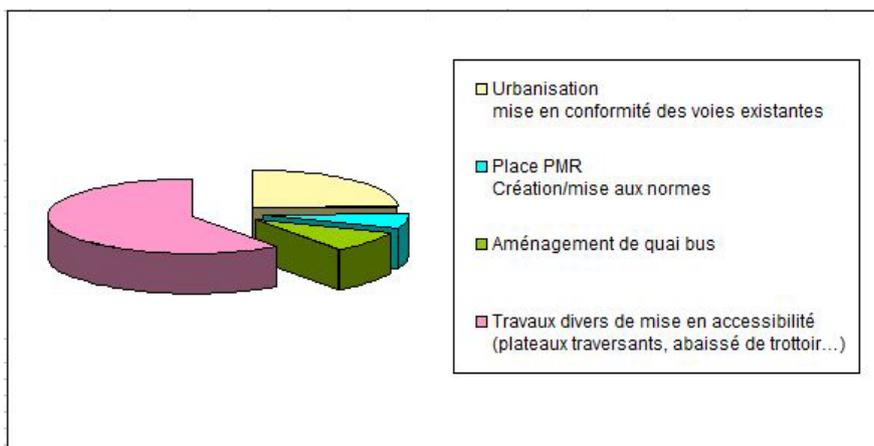
ADRESSE	Num	COMMUNE	TYPE	ANNEE CREATION	NB PLACES
BOURASSOL (RUE DE BOURASSOL)	1	TOULOUSE	PMR	2021	1
DAURADE (IMP CIMETIERE CRX DAURADE)		TOULOUSE	PMR	2021	1
FLAUBERT (RUE GUSTAVE FLAUBERT)	9	TOULOUSE	PMR	2021	1
ADONIS (RUE ADONIS)	39	TOULOUSE	PMR	2021	1
DUPOUY (RUE DU PR GASTON DUPOUY)	23	TOULOUSE	PMR	2021	1
DUNANT (RUE HENRI DUNANT)	17	TOULOUSE	PMR	2021	1
BRAQUE (PAS GEORGES BRAQUE)	11	TOULOUSE	PMR	2021	1
BRAQUE (PAS GEORGES BRAQUE)	11	TOULOUSE	PMR	2021	1
BRAQUE (PAS GEORGES BRAQUE)	11	TOULOUSE	PMR	2021	2
BRAUN (RUE ROGER BRAUN)	2	TOULOUSE	PMR	2021	1
BRAUN (RUE ROGER BRAUN)	2	TOULOUSE	PMR	2021	1
JULIEN (AV JULES JULIEN)	113	TOULOUSE	PMR	2021	1
SARRAUT (ALL MAURICE SARRAUT)	24	TOULOUSE	PMR	2021	1
LOMBEZ (AV DE LOMBEZ)	38	TOULOUSE	PMR	2021	1
AQUIN (RUE SAINT THOMAS D AQUIN)		TOULOUSE	PMR	2021	1
VERLAINE (RUE PAUL VERLAINE)	6	TOULOUSE	PMR	2021	1
VERLAINE (RUE PAUL VERLAINE)	8	TOULOUSE	PMR	2021	1
SARRAUT (ALL MAURICE SARRAUT)	1	TOULOUSE	PMR	2021	1
DELEY (RUE PIERRE DELEY)	6	TOULOUSE	PMR	2021	1
DELEY (RUE PIERRE DELEY)	1	TOULOUSE	PMR	2021	1
MONTAUDRAN (AV DE L AERODROME DE MONTAUDRAN)		TOULOUSE	PMR	2021	1
BOURDON (RUE BOURDON)	19	TOULOUSE	PMR	2021	1
BLANCHARD (RUE JEAN PIERRE BLANCHARD)	10	TOULOUSE	PMR	2021	1
RIQUET (RUE PIERRE PAUL RIQUET)	53	TOULOUSE	PMR	2021	1
URSS (AV DE L URSS)	4	TOULOUSE	PMR	2021	1
CAZENEUVE (RUE PIERRE CAZENEUVE)	47	TOULOUSE	PMR	2021	1
BELLEVILLE (RUE DE BELLEVILLE)	7	TOULOUSE	PMR	2021	1
SICARD (RUE DE L ABBE SICARD)	10	TOULOUSE	PMR	2021	1
RIMBAUD (RUE ARTHUR RIMBAUD)	2	TOULOUSE	PMR	2021	1
BESSEMER (CHE HENRI BESSEMER)	68	TOULOUSE	PMR	2021	1
POTIERS (RUE DES POTIERS)	11	TOULOUSE	PMR	2021	1
MOULIN (AV JEAN MOULIN)	42	TOULOUSE	PMR	2021	1
TOULON (RUE DE TOULON)	42	TOULOUSE	PMR	2021	1
MOMBIOLA (RUE MARIA MOMBIOLA)	9	TOULOUSE	PMR	2021	1
MOMBIOLA (RUE MARIA MOMBIOLA)	9	TOULOUSE	PMR	2021	1
VIADIEU (PL ALINE VIADIEU)		TOULOUSE	PMR	2021	1
VIADIEU (PL ALINE VIADIEU)		TOULOUSE	PMR	2021	1

### Bilan des travaux 2021 sur l'espace public

L'estimation en 2021 était de 68,7 M€, nous avons recensé 52,5M€, réalisés précision faite que les montants de l'estimation prennent en compte les opérations dans leur globalité. La dépense pour les grosses opérations est ensuite répartie sur plusieurs années. Le bilan lui ne prend en compte que la dépense réelle sur l'année.

Urbanisation mise en conformité des voies existantes	Place PMR Création/mise aux normes	Aménagement de quai bus	Travaux divers de mise en accessibilité (plateaux traversants, abaissé de trottoir...)
93	24	35	226

Les 37 communes membres de Toulouse Métropole ont aussi été contactées afin que soient intégrés les travaux d'accessibilité réalisés dans leurs espaces verts, dont la compétence est communale.



## Exemples de réalisations de 2021

### Avenue des Minimes - angle Avenue Frédéric Estèbe Toulouse à Toulouse :

Avant



Après



### Nouvel aménagement de la route de Merville à Aussonne :

Avant



Après



## 3 – Services de transports collectifs et mobilités

### 3.1 - Tisséo Collectivités - Le bilan accessibilité 2021

Le bilan complet de l'accessibilité du réseau Tisséo à fin 2021 est consultable en ligne sur le site de Tisséo Collectivités : [Accessibilité | Tisséo Collectivités \(tisseo-collectivites.fr\)](https://tisseo-collectivites.fr)

#### 3.1.1 – Les évènements de l'année 2021

##### La concertation, au coeur des projets

- 1 séance plénière de la Commission d'Accessibilité du Réseau Urbain (CARUT), en janvier 2021,
- 13 ateliers ont réuni une centaine de participants tout le long de l'année,
- 1 concertation MOBIBUS de juillet à novembre 2021 qui se poursuit en 2022.

Deux sujets importants ont été traités en ateliers :



© Jean-Luc Thomas

##### Le projet Téléo

##### La 3<sup>ème</sup> ligne de métro

Un atelier proposé par ALSTOM a permis de tester l'ergonomie des futures rames de métro. Un autre atelier a été organisé afin de recueillir les besoins des usagers en situation de handicap dans les rames de tramway.



© ALSTOM, atelier maquette virtuelle et maquette ergonomique

## Promotion des actions en faveur de l'accessibilité

**Réalisation d'un film sur le design inclusif** issu des ateliers « Rame de métro Alstom » et « Rame de tramway ».



Lien pour visionner le film : <http://tisseo-collectivites.fr/actualites/design-inclusif>

Livre sur la démarche

### « Mon Métro d'Image en Image »

Pour rappel, il s'agit de permettre un accès au métro en toute autonomie aux personnes ayant des problèmes de compréhension du français, Tisséo Collectivités a élaboré un dispositif. Chaque station de métro est associée à un « visuel d'identification » du nom de la station : autrement dit le nom de la station est complété par un dessin, qui est ancré dans l'histoire du lieu. Cette démarche a été menée avec les associations actives en termes d'accessibilité et d'handicap et le lycée des Arènes. Ces visuels d'identification sont désormais dans les 48 stations du métro.

### Jeu 1,2,3 Tisséo

Pour les écoles primaires et les associations de personnes en situation de handicap, deux outils sont à leur disposition, pour préparer et anticiper les déplacements sur notre réseau et développer l'autonomie :

1) un jeu de plateau "123 Tisséo"



2) un jeu de cartes (téléchargeable gratuitement sur le site Tisséo)



### 3.1.2 - Les mises en accessibilité des arrêts de bus sur la période 2016-2020

Tisséo Collectivités a adopté le 6 juillet 2009 un premier Schéma Directeur d'Accessibilité traduit en une centaine d'actions traitant des matériels roulants (rames de métro, tram et bus), les espaces de transport (stations, gares, points d'arrêt...) et les services (signalétiques, information des voyageurs, vente...).

Il s'est poursuivi par le **Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé (SDAP)** qui concerne toute la chaîne de déplacement et l'Agenda D'accessibilité Programmée qui concerne les établissements recevant du public, notamment les stations de métro.

Ces engagements guident la politique d'accessibilité et affirment les ambitions de Tisséo : une mobilité adaptée, aisée et confortable pour tous.

En 2021, **des travaux d'accessibilité sur 84 points d'arrêt dont 26 inscrits au SDAP** :

- dont sur Toulouse Métropole : 61 dont 16 inscrits au SDAP,
- + 9 points d'arrêt où l'accessibilité a été améliorée par du marquage et de la sécurisation à Quint-Fonsegrives,
- Un investissement total d'environ 1,6 M€ en 2021 sur le périmètre de Tisséo.

De 2016 à la fin 2021, sur l'ensemble du territoire de Tisséo :

- 1 173 points d'arrêt ont été aménagés,
- dont 731 inscrits au SDAP.
- à fin 2021, 96% des arrêts prioritaires sont accessibles.

Le défi d'accessibilité relevé par Tisséo s'est concrétisé au cours des années par de nombreuses actions, par exemple :

- Information voyageur visuelle et sonore spécialement étudiée pour un maximum d'accessibilité,
- Information en temps réel aisément accessible sur les dispositifs d'aide au déplacement (ascenseurs, escalators, places de stationnement PMR dans les parkings relais...),
- Dispositif « mon métro d'image en image » qui permet l'autonomie de tous, par un repérage visuel des stations de métro,
- Formation et sensibilisation des conducteurs et agents à la thématique du handicap,
- Apprentissage de la langue des signes française pour les agents d'accueil,
- Mise en accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes du service « allô Tisséo »,
- Rénovation des Distributeurs Automatiques de Titres pour une plus grande accessibilité aux déficients visuels et personnes de petite taille,
- Ajout d'un module « cible abaissée » et « écran de contrôle » sur les portillons d'accès PMR du métro, ayant pour objectif de faciliter la validation du voyage aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes de petite taille,
- Mise aux normes des escaliers fixes (nez de marche contrastés, contremarche, bande d'éveil).
- Élaboration d'un cahier technique pour la réalisation d'arrêts bus totalement accessibles,
- Renouvellement du parc bus constitué uniquement de véhicules accessibles dès 2014

Deux actions sont en cours de finalisation :

- La mise aux normes des 15 derniers ascenseurs : bandeau de commande (taille et contraste des boutons, boucle induction auditive) et boutons d'appel (position, contraste, plaques directionnelles),
- La réfection de l'éclairage avec la mise en œuvre de solutions innovantes d'éclairage testées sur certaines stations et qui restent à généraliser.



## **Zoom sur : L'expérimentation d'un quai modulaire à la station de bus Jeanne d'Arc - Toulouse**

La station de bus de la place Jeanne d'Arc à Toulouse fait partie des cas complexes à traiter. L'objectif de cette expérimentation a donc visé la mise en accessibilité de l'ensemble des quais, à échéance fin 2022, à travers l'installation de quais modulaires. Pour ce faire un travail soutenu avec les associations représentant les personnes en situation de handicap a été mené.



Gare Jeanne d'Arc avant travaux



Grace à cette expérimentation, les travaux ont bien avancé. Des problèmes dans la structure de la halle ont nécessité la fermeture de la gare bus en septembre. Après des travaux de consolidation la gare bus a réouvert le 4 novembre avec des quais rendus accessibles.



### **Un premier quai aménagé en décembre 2021**

- 1ère étape : mise en accessibilité d'un quai décembre 2021 : 40K€,
- 2ème étape : visite contrôle avec Tisséo Voyageurs et Toulouse Métropole,
- 3ème étape : travaux d'amélioration,
- 4ème étape : visite en atelier CARUT en mars 2022,
- **Réalisation de l'accessibilité complète des arrêts en novembre 2022.**

### 3.2 - L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'AD'AP concerne les bâtiments, donc les stations du métro et les commerces qui y sont hébergés. L'accessibilité des agences a été traitée lors du schéma directeur accessibilité 2009-2014.

#### Opérations achevées

Les mesures prévues à l'Ad'AP qui sont finalisées sont :

- 2016 : Les portillons PMR,
- 2017 : Mon métro d'image en image – phase 1,
- 2018 : Escaliers fixes,
- 2018 : Amélioration de l'éclairage - Phase 1,
- 2019 : Accessibilité des ERP 5ème catégorie,
- 2020 : Mon métro d'image en image - phase 2.

#### Opérations en cours

Il reste à finaliser les 2 actions suivantes :

- Amélioration de l'éclairage - phase 2 et 3,
- Remplacement et mise aux normes des ascenseurs



Amélioration de la lisibilité du passage PMR

## Autres actions menées en 2021 :

### Le remplacement des Escaliers mécaniques de la Ligne B

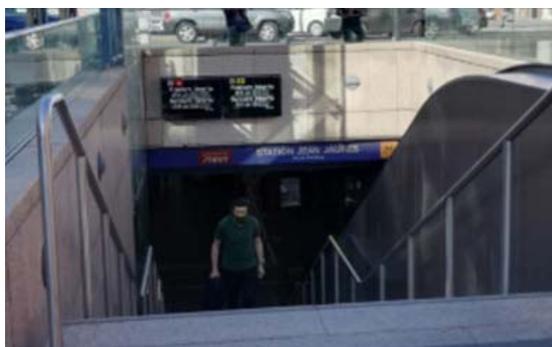
Ces travaux qui se situent en dehors de l'AD'AP s'étalent de 2020 à 2026. Ils impliquent l'arrêt du service sur une durée allant en moyenne de 3 semaines à 1 mois (fermeture des stations). Ils visent à remplacer 77 appareils et intègrent un système d'éclairage intégré assurant un niveau moyen de 150 lux sur les marches. Des couleurs contrastées sont proposées à la lisière des parties fixes et mobiles. Des bandes podotactiles marquent les départs et arrivées. Des indicateurs de direction lumineux sont également installés.



Dans les bus Lineo, **des écrans vidéo** TFT affichent sur une moitié d'écran les prochains arrêts, avec les points d'intérêt et correspondance associés. L'autre moitié d'écran diffuse des informations commerciales du réseau ou de partenaires.

### Le déploiement des écrans d'Information Voyageurs du réseau de bus

En 2021, 21 Bornes Information Voyageurs ont été renouvelées pour un budget de 105 000 euros



### Le déploiement des écrans d'Informations Voyageurs Métro

Chaque entrée de station est équipée d'un écran LED qui renseigne sur les horaires de premier et dernier départ et affiche les perturbations (101 écrans au total). Chaque quai du métro est également équipé d'un écran plat TFT qui annonce le prochain passage et les perturbations de la ligne. Cela représente 144 écrans. La ligne A a été équipée en 2019 ; la ligne B en 2021.



## 4 – Cadre bâti – Établissements métropolitains recevant du public

### 4.1. 2021, l'Agenda d'Accessibilité Programmée de Toulouse Métropole continue d'avancer

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le bilan de la mise en accessibilité des ERP de Toulouse Métropole est satisfaisant. Le ratio entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles (48) et le nombre total d'ERP de la Métropole (109) est de 44%. Pour rappel, il était de 28 % en 2019 et de 38 % en 2020. Le rythme de mise en accessibilité est désormais stabilisé et les équipes de la direction de l'Immobilier et des Bâtiments (DIB) mobilisées. Rappelons que la DIB est une direction qui intervient à la fois pour Toulouse Métropole et pour la Mairie de Toulouse et gère donc, de façon mutualisée et en parallèle, les agendas d'accessibilité programmée de ces deux collectivités.

**Situation des ERP de Toulouse Métropole inscrits dans l'AD'AP (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) :**

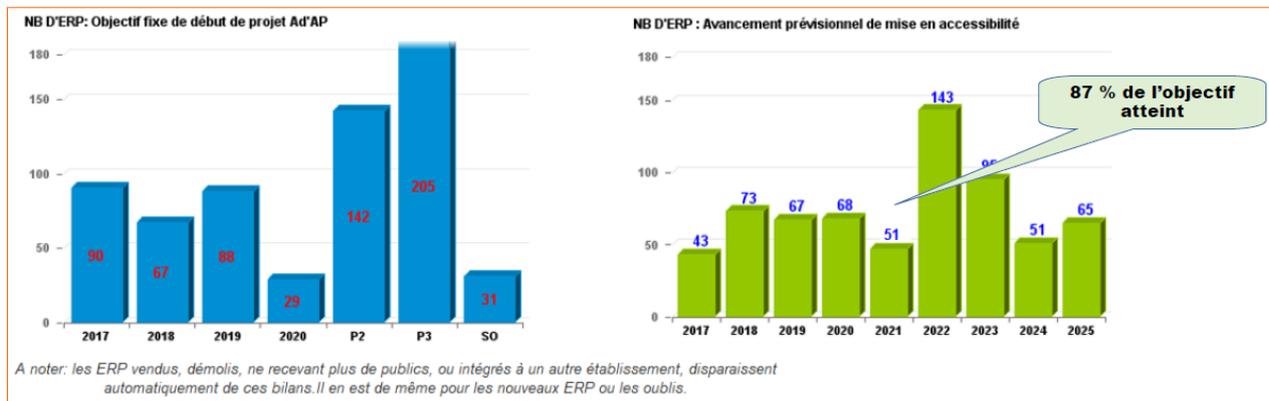
VT/TM	Nombre total d'ERP	Nb total d'ERP accessibles
Toulouse Métropole	80	41
Mairie de Toulouse	572	261
	<b>652</b>	<b>302</b>

Le pourcentage d'ERP accessibles dans le cadre de la programmation de l'Ad'ap métropolitain est de 56% (41/80) :



Toulouse Métropole : **Objectifs Ad'AP de la Métropole et de la Ville de Toulouse par période / Avancement réel :**

Période	Objectif de départ ( Dépôt préfecture) Nb D'ERP à rendre accessibles	Mise en accessibilité prévisionnelle à la date du rapport
2017	89	43
2018	67	73
2019	88	67
2020	30	68
2021	74	51
2022	67	143
2023	86	95
2024	70	51
2025	50	65
SO (Sans Objets pas de période dans l'AD'AP car ERP rajoutés ou oubliés)	31	
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>652</b>



### Liste des ERP rendus accessibles :

2020	2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking Catalogne à Blagnac</li> <li>• Centre éducatif La Passerelle à Cornebarrieu</li> <li>• L'usine à Tournefeuille</li> <li>• Cimetière de Montaudran (Accueil) à Toulouse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cimetière de Pouvoirville,</li> <li>• Cimetière de Lafourquette,</li> <li>• Cynodrome de Sesquières (Base de Loisirs),</li> <li>• Vestiaire d'Honneur du Club de Foot de Sesquières (Base de Loisirs),</li> <li>• Crématorium du Cimetière de Cornebarrieu,</li> <li>• Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Tournefeuille,</li> <li>• Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Pibrac.</li> </ul>

### 4.2 Tableau de synthèse des engagements financiers 2021 - programmation AD'AP

Pour rappel, 5,670 M€ de travaux prévus lors de l'élaboration de l'Ad'AP-TM, avec 967 000 € programmés sur la première période couvrant les années 2017, 2018 et 2019 (cf. délibération n°DEL-16-0431 du 30 juin 2016). Le tableau ci-dessous comprend le budget de l'Ad'AP Toulouse Métropole et Ville de Toulouse.

#### 51 M€ ( VT+TM) de travaux prévus lors de l'élaboration de l'Ad'AP

	Coût prévisionnel des ERP rendus accessibles (302)	Coût réel des ERP rendus accessibles (302)
2017	0,7 M d'€	0,2 M d'€
2018	1,8 M d'€	1 M d'€
2019	2,8 M d'€	1,8 M d'€
2020	3,7 M d'€	4,7 M d'€
2021	3,6 M d'€	3,5 M d'€
<b>Total</b>	<b>12,6 Md'€</b>	<b>11,2 Md'€</b>

**Un exemple de travaux: Toulouse - Cimetière de Lafourquette** (coût des travaux : 40 000 €)

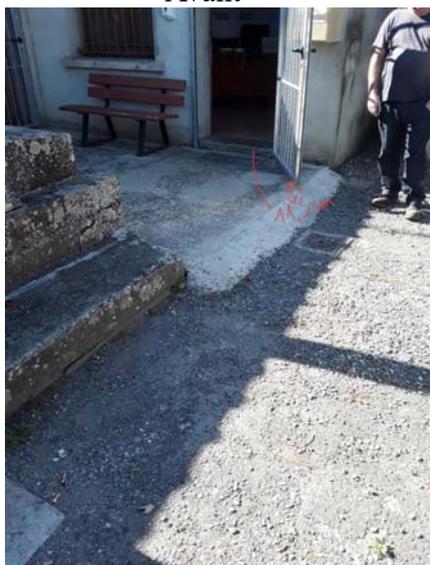
Avant



Après



Avant



Après



## 5 – Cadre bâti – Habitat - Logements

### 5.1 Rappel : les enjeux de la charte d'accessibilité de Toulouse Métropole

#### Les étapes de travail :

- **2016 → 2019 : élaboration du cahier de préconisations sur le logement accessible**
  - Avec l'appui du bureau d'études Diver-Cities,
  - En lien avec les associations membres de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous de la Mairie de Toulouse,
  - Avec consultation d'avis extérieurs (architectes, Délégation Ministérielle à l'accessibilité-DMA),  
=> finalisé et approuvé par la DMA début 2019.
- **2019 : élaboration de la charte et de la grille des indicateurs de l'accessibilité :**
  - En lien avec l'Union Sociale de l'Habitat Occitanie-Midi Pyrénées (représentant des organismes HLM), la Fédération des Promoteurs Immobiliers Occitanie (Promotion privée) et Oppidéa
- **et validation de la démarche d'ensemble :**
  - 20 mars 2019 : présentation en Commission Intercommunale de l'Accessibilité Toulouse Métropole,
  - 11 avril 2019 : délibération au conseil de la métropole,
  - 12 novembre 2019 : signature de la charte de l'accessibilité des logements par Toulouse Métropole, l'USH Occitanie-MP, la FPI Occitanie et Oppidéa, en présence de Mme Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité

#### Les outils proposés :

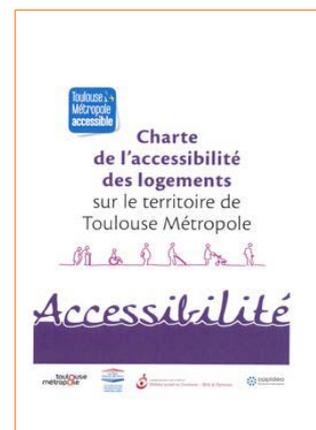
1. Un guide technique et pédagogique : **le cahier de préconisations pour l'accessibilité et la qualité d'usage des logements** (à disposition de l'ensemble des maîtres d'ouvrages) => pédagogique et illustré



2. Un cadre contractuel d'engagement : **la charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole** (signataires : Toulouse Métropole, Oppidéa, la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) Occitanie et de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) Occitanie – Midi Pyrénées)

et son outil de suivi administratif : **la grille d'indicateurs de l'accessibilité** => permettant la réalisation du bilan annuel

=> Des outils conçus pour permettre l'accessibilité des logements à des personnes présentant tout type de handicap



Le bilan présenté est établi à partir des grilles des indicateurs de l'accessibilité collectées au moment du dépôt du Permis de Construire. La grille est constituée de 58 critères, classés en 2 catégories : Incontournables (38) et Négociables (20). Les critères sont issus du cahier de préconisations et apportent une plus-value par rapport aux exigences réglementaires.

S'il souhaite valoriser son opération au titre de la charte accessibilité des logements de TM, le maître d'ouvrage doit remplir **au moins 8 critères dont 4 incontournables**. Un critère est considéré comme valide à partir du moment où 90% des logements de l'opération sont concernés.

Exemple de critère et de sa plus-value :

I	Installation de visiophonie, avec les caractéristiques suivantes : - Visiophone externe positionné à 100 cm de hauteur, avec un espace libre d'usage de 90 cm x 130 cm et raccordé au cheminement accessible. - Visiophone dans le logement positionné à 100 cm, avec un combiné équipé d'un dispositif lumineux couplé à la sonnerie	2.3
---	---	-----

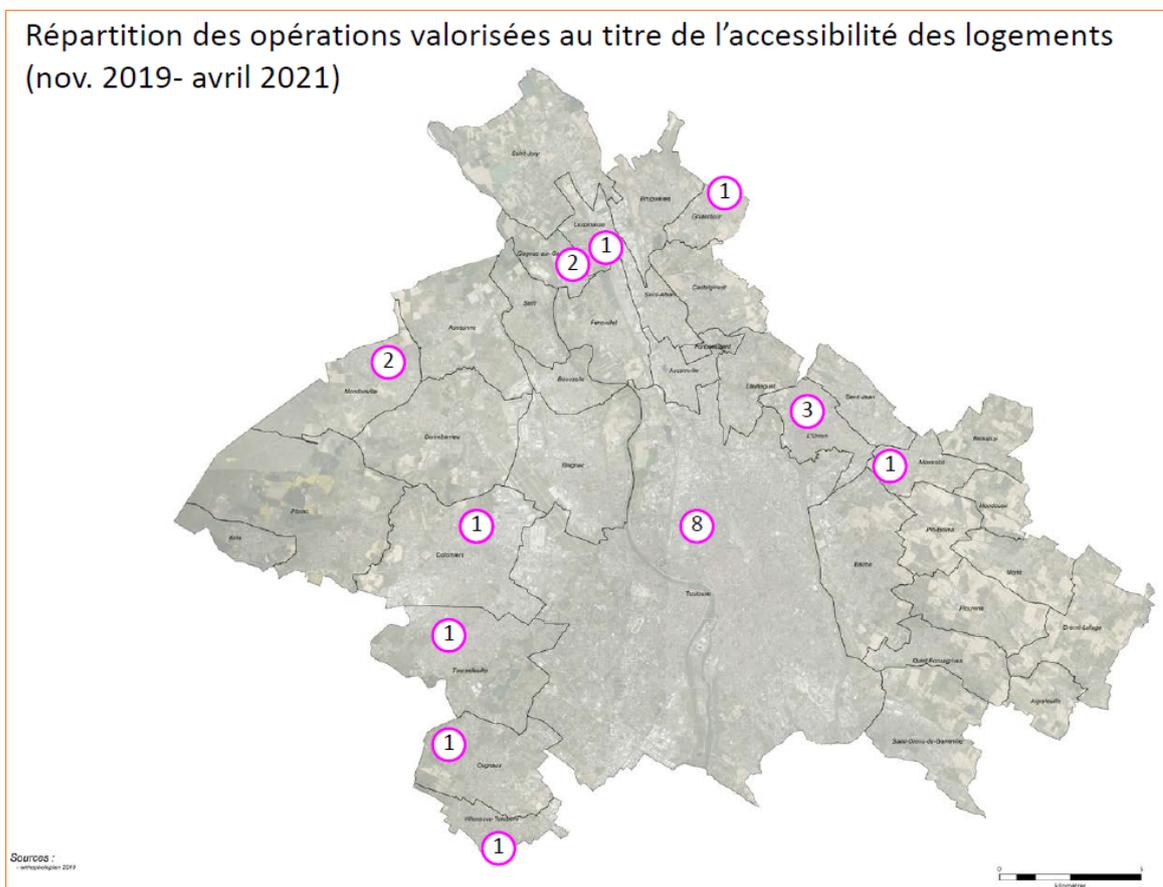
Plus-value par rapport à la loi :

- Espace libre d'usage 90x130 : permet l'installation du visiophone à la verticale comme à l'horizontale. Ainsi, il est possible pour une personne en fauteuil d'être visible en totalité au moment d'un appel.
- Combiné équipé... : le type de combiné n'est pas précisée dans la loi. Ici, la forme permet de répondre à divers handicaps (défaut de vue, d'ouïe, de mobilité)

**5.2 Bilan au 31 décembre 2021 de la mise en œuvre de la charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole**

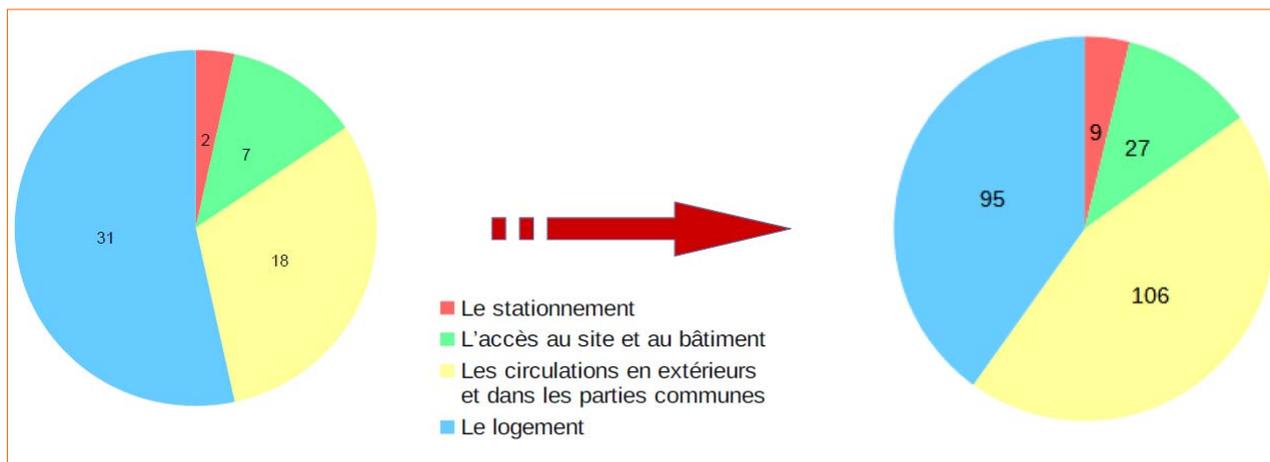
Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

- **22 opérations de construction valorisées au titre de la charte** (dont 4 en ZAC), représentant de l'ordre de 665 logements sociaux
- (soit depuis la signature de la charte en novembre 2019 : 51 opérations dont 16 en ZAC – 2 505 logements)

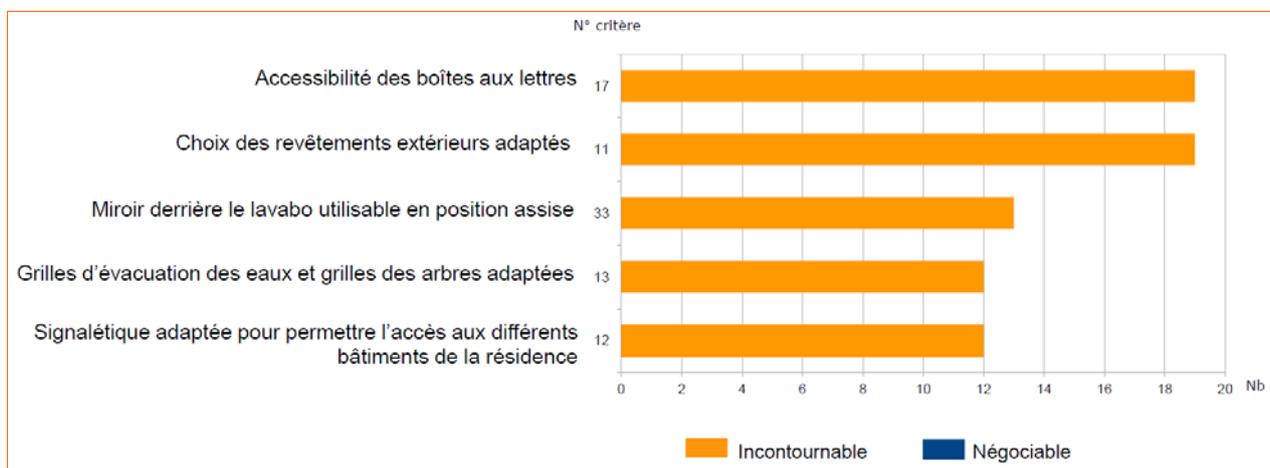


La charte d'accessibilité logements :  
58 critères répartis en 4 thématiques

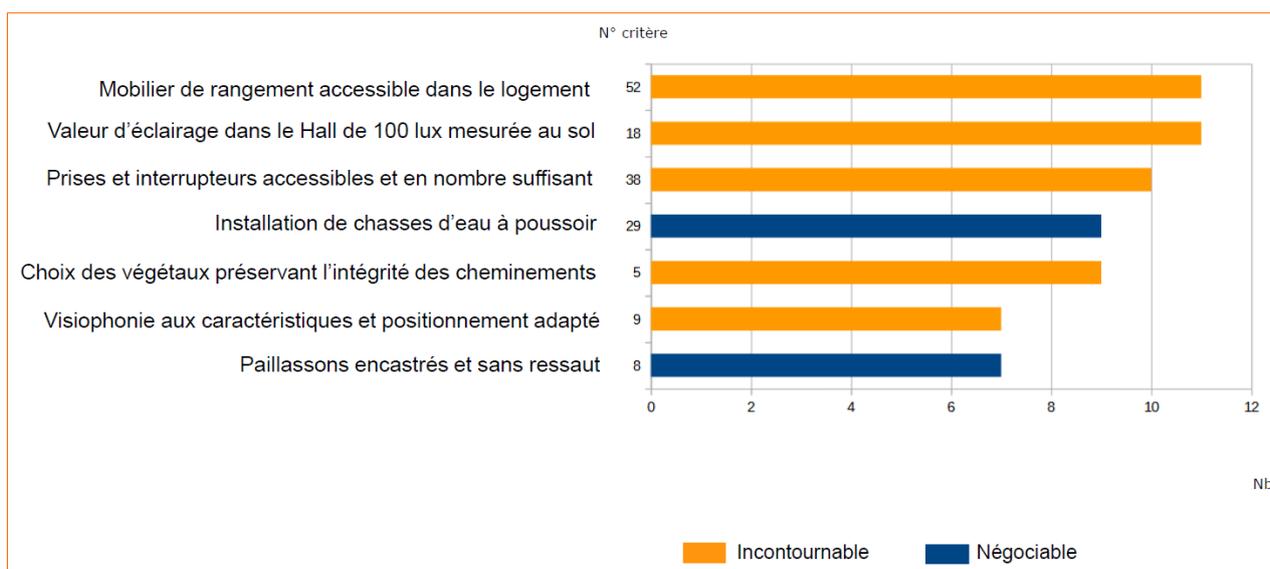
En 2021, 22 opérations inscrites dans la démarche et recensées, visant la mise en œuvre de **237 critères** soit en moyenne **11 critères par opération**.



**5 critères cochés pour au moins la moitié des 22 opérations recensées :**



**7 critères cochés pour 30 % à 50 % des 22 opérations recensées :**

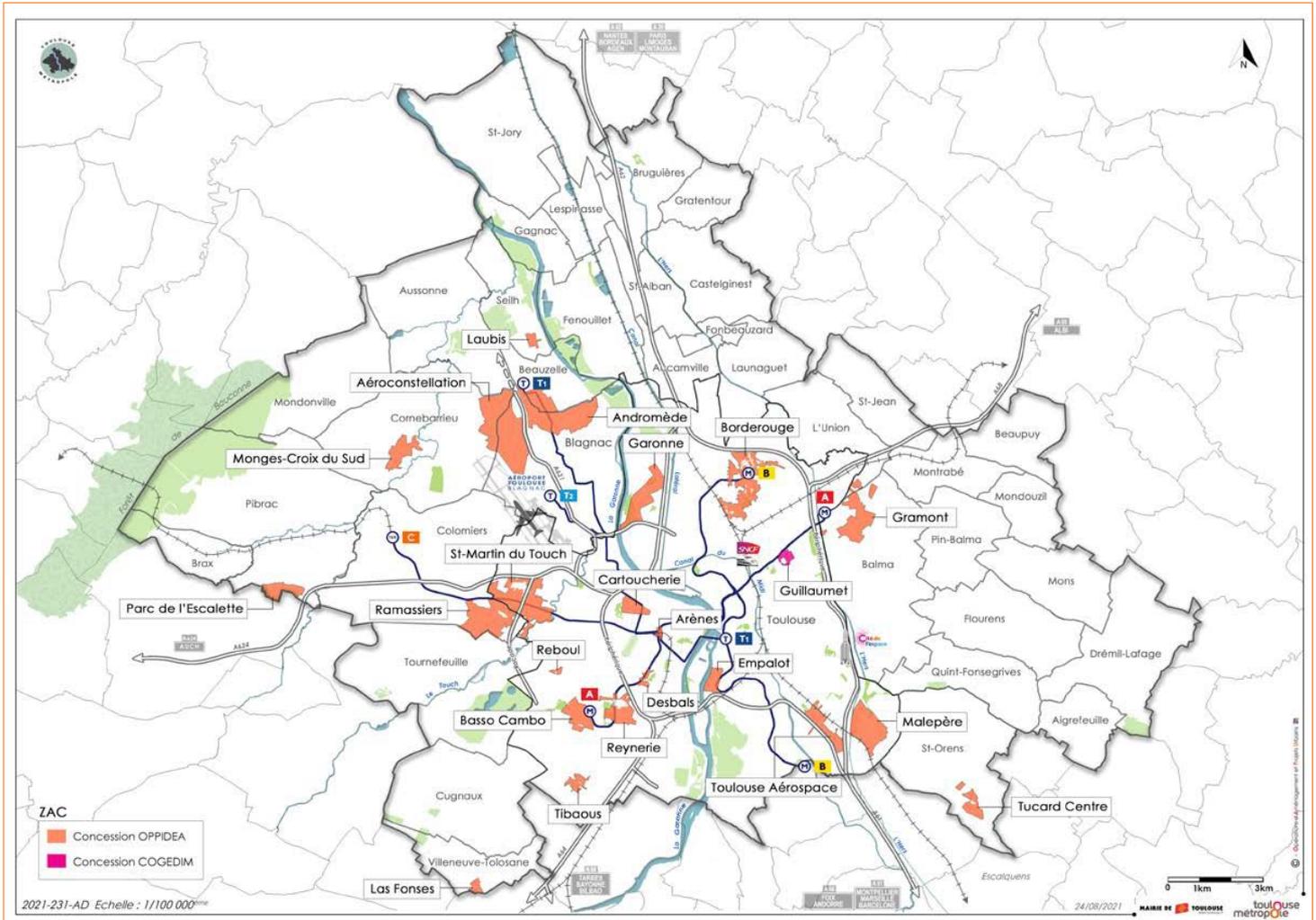


## 5.2 Les actions complémentaires mises en œuvre en 2021

### A. L'accompagnement de l'appropriation de la démarche par les opérateurs :

En amont du recueil de la grille :

- Un travail de pédagogie auprès des maîtres d'ouvrages lors des phases amont des projets
- Des territoires de projets sur lesquels les aménageurs s'engagent à mettre en application la charte de l'accessibilité des logements :
  - La ZAC Guillaumet (Aménageur : Altarea Cogedim) => sur l'ensemble de la ZAC
  - Les ZAC concédées à Oppidéa => à l'occasion du lancement de la commercialisation des lots chaque début d'année



### B. Le partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux :

La signature de contrats d'engagement entre Toulouse Métropole et les gouvernances HLM : Le 16 décembre 2021, Toulouse Métropole a approuvé par délibération les contrats d'engagement 2021-2026 confirmant ainsi le partenariat avec l'ensemble des gouvernances HLM intervenant sur son territoire, Toulouse Métropole et les bailleurs, en faveur d'une offre de logements s'adressant au plus grand nombre et abordable.

Les contrats d'engagements, signés début 2022, prévoient notamment :

- La production de 6 résidences à destination des personnes en situation de handicap (pouvant s'inscrire dans la labellisation loi ELAN Habitat Inclusif sociaux) ;
- Le renforcement de l'offre à destination des plus fragiles en résidence dédiée, notamment à l'occasion de la mise en place de la 3ème ligne de métro et de la recomposition urbaine qui accompagnera les abords des stations. La programmation « 1 station-1 résidence » qui permettra ainsi de renforcer l'offre à destination des personnes en situation de handicap,

mais également à destination des seniors autonomes dans un souci d'accompagnement au vieillissement (logements adaptés au sein de résidences intergénérationnelles par exemple).

**Contrats d'engagement 2021-2026 TM – bailleurs : 5 résidences à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire de la Métropole**

**Maisons Médicales Partagées – PIBRAC**

(Les Chalets / Simon de Cyrène)

18 logements – livraison 2024



**Les Cohabitants – Bordeblanche  
TOULOUSE**

(Patrimoine Languedocienne / Habitat Humanisme / L'Esperluette)

70 logements – livraison 2023

**Résidence accueil Chemin du Boulodrome  
TOULOUSE**

(Les Chalets / Route Nouvelle)

43 logements - Livré



**Hip Hope Montaudran – TOULOUSE**

(Les Chalets/GIHP)

58 logements – Démarrage travaux 2023

**Envol Toi – CEAT Guillaumet -  
TOULOUSE**

(Altaréa Cogedim/Patrimoine Languedocienne / Habitat Humanisme / L'Esperluette)

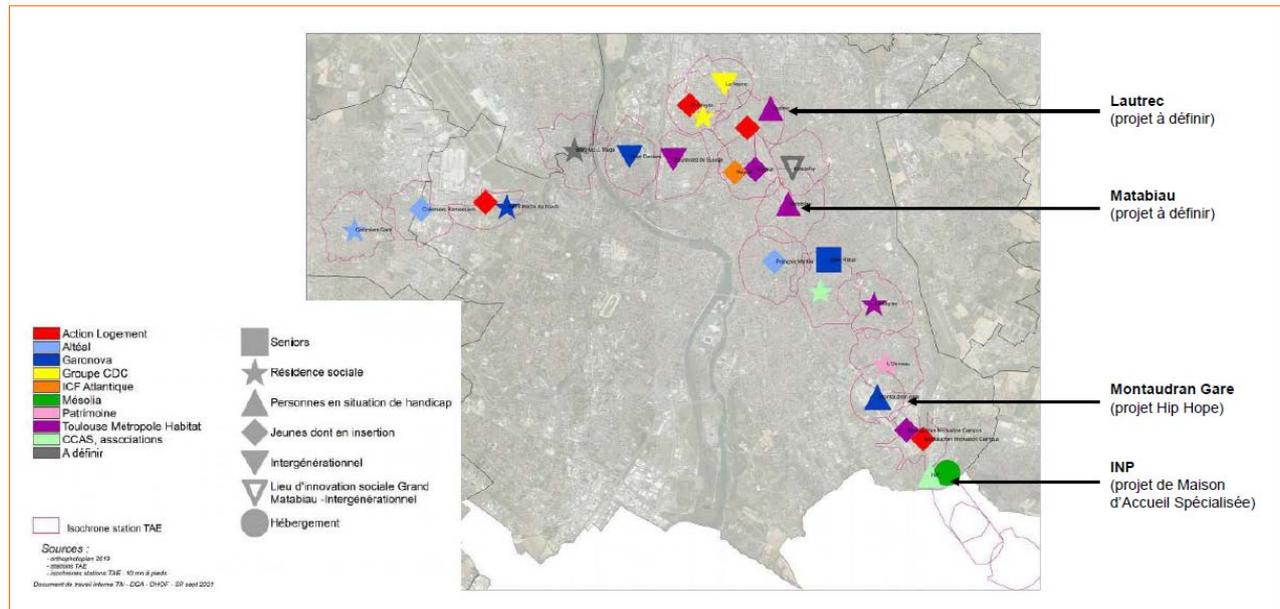
88 logements – Livraison 2023



7 autres projets sont à l'étude en 2022.

## Les contrats d'engagement 2021-2026 TM – bailleurs : programme « 1 station-1 résidence »

Ce programme permet d'accompagner le projet urbain décliné autour de chaque station de la troisième ligne de métro, par la réalisation d'une résidence dédiée. Au total, ce sont 26 résidences dédiées réparties sur 19 stations.



### **Zoom sur : une journée partenariale d'étude et d'échanges sur l'Habitat inclusif dans le cadre des Rencontres Ville & Handicap**

Mardi 23 novembre 2021 a été organisée une journée partenariale d'étude et d'échanges sur l'Habitat inclusif dans le cadre des Rencontres Ville & Handicap – pilotée par le pôle Inclusion/animation du Domaine Handicap et l'association « L'Esperluette »

De la colocation au logement indépendant en passant par l'habitat groupé, publics et partenaires (aménageurs, bailleurs, associations porteuses de projets, institutionnels et bénéficiaires) ont échangé sur ces nouvelles manières d'habiter ensemble.

La matinée, introduite par les représentants de Toulouse Métropole et du Conseil départemental, a débuté par une conférence de Jean-Luc Charlot, sociologue et coordinateur du GIHP et a été suivie d'une table ronde avec de nombreux acteurs de l'habitat inclusif sur notre territoire.

L'après-midi a laissé place à 3 ateliers participatifs : du logement accessible au logement inclusif ; habitats inclusifs, quels modèles économiques et quels partenariats ; la rencontre entre les porteurs de projets et les bénéficiaires.

Cette journée, accessible en présentiel ou en conférence participative en ligne a rassemblé plus d'une centaine de personnes, publics et intervenants.

### **C. Le recensement des logements accessibles :**

L'année 2021 a permis d'affiner les résultats des recensements effectués de 2018 à 2020 et d'améliorer le processus de recensement suite aux constats effectués à l'issue de cette première expérimentation. Pour rappel, l'enjeu de ce recensement est de disposer à terme d'une meilleure connaissance de l'accessibilité du parc de logements sociaux et de faciliter ainsi l'attribution de logements adaptés pour les publics concernés par un handicap.

Il a notamment été constaté que le taux de pénétration des agents recenseurs au sein des logements

était faible (de l'ordre de 30%).

En 2022 sera donc prévue la poursuite du dispositif de recensement des logements accessibles avec l'appui des bailleurs sociaux suivants : Toulouse Métropole Habitat, La Cité Jardins, PROMOLOGIS, Patrimoine SA, Groupe des Chalets, ADOMA et 3F Occitanie. Seules les parties communes (extérieures et intérieures) seront auditées par les agents recenseurs de Toulouse Métropole. Il sera proposé une aide aux bailleurs sociaux qui le souhaitent pour l'audit des logements lors de leur vacance.

Enfin, un guide méthodologique sera publié et distribué aux bailleurs sociaux. Ce guide permettra de présenter la méthodologie de recensement utilisé par Toulouse Métropole et pouvant être utilisée par le personnel technique des bailleurs sociaux.



## 6 – La politique d'embauche et d'accompagnement des agents en situation de handicap au sein des effectifs de la Métropole

La Direction des Ressources Humaines mutualisée comporte, en son sein, le pôle « Santé et Qualité de Vie au Travail » qui accueille et accompagne les agents permanents ou temporaires en situation de handicap. Pour ce faire, une convention a été passée avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP). Renouvelée en 2020 et courant jusqu'en 2022, elle associe désormais, outre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse ainsi que le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (près de 15 000 agents au total).

**TM - Evolution du taux d'emploi (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) :**



Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est passé à plus de 6% et n'a cessé de progresser favorablement depuis 2010. Ces résultats sont atteints essentiellement par le biais de l'emploi direct à près de 95% pour la Ville et la Métropole et grâce à la dynamique instaurée par le conventionnement. Pour l'année 2020, les taux d'emploi sont respectivement de 7,8 % pour la Mairie de Toulouse, 6,2 % pour le CCAS et de 4,4 pour le CTMR.

### Données relatives au suivi des agents au sein des effectifs de la Métropole :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents suivi par la cellule prévention	26	72	81	76	97	97
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une étude ergonomique	3	8	4	3	0	1
Nombre d'agents dont le poste a été aménagé	23	46	57	55	69	78
Nombre d'agents en attente d'aménagement	30	7	13	13	14	19
Durée moyenne d'aménagement de poste en mois	4 mois	4 mois	4 mois	3.1 mois	4.5 mois	2 mois

### Les axes de travail de la 3ème convention conclue avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) :

- Asseoir la gouvernance de façon transversale et participative,
- Demeurer un employeur handi-accueillant,
- Développer l'innovation pour accompagner l'inclusion,
- Poursuivre les efforts de la prévention primaire (comité SQVT, politique achat handi-responsable, médecine de prévention),
- Intégrer le CCAS et le CTMR dans la dynamique.

La convention unique FIPHFP est portée par la mission Handicap issue du pôle Santé et Qualité de Vie au Travail, avec :

- 1 agent à temps plein qui assure le suivi administratif et la coordination des actions,
- 1 agents à temps plein pour assurer le suivi administratif et financier,
- 1 agent à temps partiel au CCAS/CTMR pour faire le relais,

Cette mission Handicap est épaulée par une équipe pluridisciplinaire :

- 1 médecin de prévention en interne,
- 1 association de médecine du travail (Prevaly),
- 3 infirmières du travail,

- 5 conseillers de prévention,
- 2 ergonomes et 3 cabinets extérieurs d'ergonomie,
- 1 psychologue à la cellule relations professionnelles, organisation et psychologie du travail,
- 3 assistantes sociales,
- 1 prestation Conseillère en économie social et familial.

### Le budget global de la 3ème convention FIHP :

- Le fonds est sollicité à hauteur de 1 483 882 € (55 % du budget),
- En 2021, les 4 employeurs ont augmenté leur participation pour la porter à 1 216 882 € (45 % du budget total).

### Mobilisation des fiches Actions dans le cadre du conventionnement avec le FIPHP :

N° fiche	Titre de la Fiche Action	Actions menées	Budget (employeurs) 2021 utilisé	Financement FIPHP
N° 1	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en 2021 : identification de référents handicap au sein des SORH, identification des acteurs de la gouvernance participative ;</li> <li>• en 2022 : sensibilisation des référents handicap SORH à différentes typologies de handicap et monter en compétence (Mdph, Codéveloppement), réunion des différents groupes de suivi fiches-actions ;</li> </ul>	89 000,00€	0
N°2	Gouvernance et Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation E.Learning,</li> <li>• Formation «Accompagner un agent en situation de handicap» (11 agents formés),</li> <li>• Formation «Bien accueillir une personne en situation de handicap» (48 agents formés),</li> <li>• Formation Facile à Lire et à Comprendre (8 agents formés),</li> <li>• Conférence inspirante et apprenante avec Virginie Delalande (90 agents formés).</li> </ul>	87 000,00€	40 000,00€
N°3	Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2021, 16 personnes en situation de handicap recrutées et 11 nouveaux apprentis en situation de handicap accueillis, 32 stagiaires accueillis,</li> <li>• Les objectifs en 2022 viseront l'amélioration des processus de recrutement, la réalisation d'un projet de conventionnement avec « Cap Emploi », l'expérimentation de la titularisation d'apprentis.</li> </ul>	706 432,00€	451 860,00€
N°4	Maintien dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2021, 258 aménagements de poste, majoritairement féminins de plus de 47 ans, une participation au remboursement de 17 prothèses auditives, 3 accompagnements médico-psychologique ;</li> <li>• Les objectifs en 2022 viseront à améliorer les processus de maintien dans l'emploi, passer du curatif au préventif en lien avec les directions support.</li> </ul>	1 583 560,00€	889 022,00€
N°5	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 2021, on pourra relever la participation à l'ADAPTA'CUP, une conférence sur le cancer avec témoignage</li> </ul>	44 000,00€	8 000 €

		<p>d'agents et intervention de l'Oncopole, la participation au Duoday, de nombreux articles sur l'intranet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Et 2022 n'est pas en reste, avec une exposition photo d'agents en situation de handicap avec support vidéo et témoignages, la participation à l'ADAPTA'CUP, une conférence sur le handicap psychique avec témoignage d'agents et intervention de l'Oncopole, la participation au Duoday ;</li> </ul>		
N°6	Innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, l'effort a porté sur un retour d'expérience sur le reclassement, la contractualisation avec l'université Jean Jaurès pour l'accompagnement collectif à la transition professionnelle et la professionnalisation du CORAT ;</li> <li>Pour 2022, on peut relever l'organisation d'ateliers collectifs sur la transition professionnelle coanimés par l'université et les CORAT, la professionnalisation du CORAT, la préparation de la consultation AFEST.</li> </ul>	190 000€	95 000,00€
		<b>TOTAL : 2 699 992,00€</b>	1 483 882,00€ (54,96%)	1 216 110,00€ (45,04%)



### **Zoom sur : une enquête d'évaluation de la perception des agents sur le handicap au travail**

A l'initiative de la Direction Générale chargée des Ressources Humaines mutualisée, une étude a été menée, en interne, en 2021, pour évaluer la perception des problématiques et dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap. En voici les principaux enseignements :

- Sur le panel : 1460 répondants dont une majorité de femmes, un âge moyen de 48 ans et un niveau professionnel majoritairement en catégorie C. Les réponses recueillies concernent des agents souvent déjà sensibilisés à ces questions soit parce qu'ils sont référents handicap, au sein d'une direction soit parce qu'eux-mêmes en situation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- La Mission handicap de la Direction Générale des Ressources Humaines semble plutôt bien identifiée mais le plan d'action Handicap est encore peu connu ;
- Le terme « RQTH » et les avantages liés à cette reconnaissance sont plutôt bien connus. Une majorité d'agents s'est déjà renseignée sur le handicap, en dehors de Sésame (intranet) ;
- L'intégration des personnes en situation de handicap est en grande majorité jugée bonne à très bonne (276 réponses, contre 22 qui signaient une mauvaise intégration) avec aménagement du poste, si besoin, et de la bienveillance de la part des collègues. Des efforts restent à faire cependant pour aménager les postes de travail rapidement, et pour accompagner les services dans l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Parmi les réponses des 1061 agents, un certain nombre de mots clefs reviennent majoritairement : « adaptation », « aménagement du poste », « intégration dans l'équipe » mais aussi « difficultés que le handicap peut générer au travail » ;
- Le Duo Day est un dispositif encore peu connu des agents mais il demeure attractif ;
- La semaine « Ville et handicap » est connue par environ la moitié des agents ;

- En terme de sensibilisation au handicap, les formations dédiées dont l'utilité n'est plus à démontrer restent encore peu développées, la demande de formations de ce type demeurant relativement faible ;
- On note une bonne connaissance de l'appui porté par la convention passées avec le FIHP pour l'achat de matériel ;
- Au niveau du recrutement d'agents en situation de handicap, les procédures de recrutement, si elles intègrent ces paramètres, restent peu connues.

Du point de vue des agents en situation de handicap maintenant (180 personnes concernées) :

- Des mentions plus fréquentes des difficultés liées au handicap au travail ;
- Des agents plus pessimistes sur la prise en compte du handicap dans les procédures de recrutement ;
- Des agents d'avantage informés des actions de nos collectivités en faveur du handicap, mais un niveau de connaissance du handicap déclaré peu supérieur à celui de l'ensemble des agents (6,7/10 contre 5,7).



## 7 – Développement économique - Innovation – Emploi

### 7.1 – La « Silver économie », enjeu métropolitain d'inclusion

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, Toulouse Métropole soutient la **Silver Economie** qui permet d'améliorer la qualité de vie des seniors, garantit leur autonomie le plus longtemps possible pour allonger leur espérance de vie.

Le vivre ensemble et le bien-vieillir des seniors font partie des enjeux auxquels souhaite répondre Toulouse Métropole, en mobilisant et fédérant l'ensemble des acteurs concernés afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins des seniors.

Toulouse Métropole intervient auprès des acteurs de la filière pour les accompagner dans la création et l'implantation d'entreprises, le développement de projets innovants et la création d'emplois sur le territoire. Elle promeut l'innovation dans les projets urbains faisant la part belle aux nouvelles formes d'habiter (Habitat participatif, résidence intergénérationnelle) et de vivre (mobilités, loisirs). Certains de ces acteurs sont hébergés dans nos hôtels et pépinières.

Pour développer leur actions en faveur des aînés en vue de favoriser le maintien à domicile, l'autonomie et d'offrir à tous un environnement qui facilite la vie quotidienne, les déplacements...

Ces actions contribuent à la mise en place des conditions permettant le bien-vivre des seniors, tout en permettant la création d'emplois par l'implantation d'entreprises, d'associations, de start-ups, et l'accompagnement des innovations économiques des acteurs privés/ publics...

En tant que fédératrice des communes, Toulouse Métropole souhaite développer la visibilité des innovations et soutenir l'expérimentation de nouveaux modes de transport, d'habitat et de nouveaux circuits dans la ville, favorisant le vivre ensemble.

Toulouse Métropole est un facilitateur de l'expérimentation de nouveaux modes d'habitats inclusifs et elle a pour rôle d'accompagner la structuration de modèles de cohabitation pour soutenir leur diffusion auprès de l'ensemble des communes de la Métropole et des acteurs du logement et de la mobilité.

L'un des enjeux est de favoriser le vivre ensemble, notamment via le développement de nouveaux modes de logement et de transport en adaptant les manières de vivre pour favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, tout en soutenant l'épanouissement social des seniors.

Toulouse Métropole accompagne le programme ICOPE avec l'**application mobile ICOPE MONITOR**, développée par le Gérotopôle du CHU de Toulouse, qui permet de mesurer en quelques minutes les capacités nécessaires à la prévention de la dépendance.



Les six capacités considérées comm essentielles pour prévenir la perte d'autonomie sont :

1. la mobilité,
2. la mémoire,
3. la nutrition,
4. l'humeur,
5. la vue,
6. l'audition.

L'enjeu est de permettre au professionnel d'évaluer et de suivre l'évolution des fonctions physiologiques, de former le senior à s'auto évaluer dans le cadre de son suivi. Toutes les données saisies dans l'application mobile sont directement collectées dans une base de données sécurisée et en cas de perte de fonction chez le sujet, une alerte est générée automatiquement.



## 7.2 – Le salon Séniors Occitanie – Edition 2021

Le salon se donne pour mission d'accompagner et guider les séniors dans leur quotidien.

**SALON SENIORS OCCITANIE  
2021**

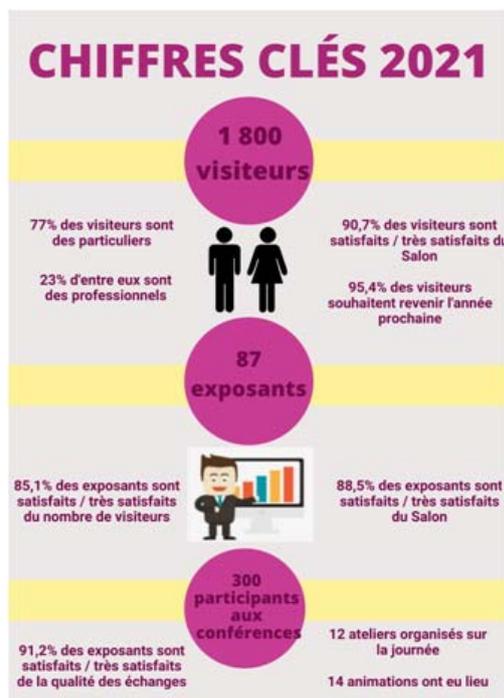
SALON SENIORS Occitanie | Forum MIDI SILVER ECO

19 OCTOBRE 2021

toulouse métropole

## Chiffres clefs du salon 2021 :

- **1800 visiteurs**
  - 77 % des visiteurs sont des particuliers,
  - 23 % d'entre eux sont des professionnels,
  - 90,7 % des visiteurs sont satisfaits ou très satisfaits du salon,
  - 95,4 % des visiteurs souhaitent revenir l'année prochaine.
- **87 exposants**
  - 85,1% des exposants sont satisfaits ou très satisfaits du nombre de visiteurs,
  - 88,5 % des exposants sont satisfaits ou très satisfaits du salon.
- **300 participants aux conférences**
  - 91,2 % des exposants sont satisfaits ou très satisfaits de la qualité des échanges
  - 12 ateliers organisés sur la journée,
  - 14 animations ont eu lieu.



## Les entreprises et associations invitées sur la stand de Toulouse Métropole :

- **Vie sociale & services aux séniors :**
  - Passerelles et compétences : Bénévolat de compétences auprès d'associations de solidarité,
  - CRESS Occitanie : Salon Coventis, et filière « ESS et Silver Eco »,
  - MON ORDO : prépare et livre les sachets individuels comprenant des médicaments prêts à l'emploi.
- **Habitat**
  - Télégraphik : dispositif de maintien en autonomie à domicile,
  - Mieux Ensemble : colocation intergénérationnelle,
  - Groupe Le Chalet : Habitat Séniors
- **Mobilité**
  - La maison du Vélo : tourisme à vélo, rouler en ville,
  - Vélo sans âge : promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité.



## Zoom sur : Bilan chiffré de « la semaine Séniors et + », organisée du 29 septembre au 2 octobre 2021, sur la place du Capitole

Au milieu du village des séniors, organisé sur la place du Capitole, des entreprises et associations sont invitées par Toulouse Métropole. Ci-dessous, le bilan chiffré :

### Retour des start ups, entreprises ou associations



- 10 contacts en B2C
- 15 contacts en B2B
- 8 leads qualifiés
- 6 RDV posés



Equipe Régionale Vieillesse  
Et Prévention de la Dépendance



Centre Collaborateur OMS pour la Fragilité,  
la Recherche Clinique et la Formation en Gériatrie

Environ 50 personnes ont reçu la documentation et les informations nécessaires pour entrer dans le programme de façon autonome ou pour créer un compte professionnel

- 6 Tests en direct



Environ 100 personnes

- demandeuses de conseils en itinéraire vélo et d'informations en matière de lutte contre le vol
- demandes concernant les vélos à assistance électrique (location ou achat)
- les plans d'itinéraires cyclables ont eu un franc succès



-17 personnes rencontrées (seniors ou majoritairement structures professionnelles) en 4h environ  
Moitié des contacts rencontrés très intéressants  
Stand parfait, bonne visibilité, espace suffisant



13

### 7.3 – Le PLIE mobilisé pour l'inclusion – Actions réalisées en 2021

#### 1/ Les actions du PLIE en faveur du public reconnu travailleur handicapé :

En 2021, sur 2600 personnes accompagnées, 16 % étaient en situation de handicap, ce qui représente 338 usagers intégrés dans le dispositif.

Ces chiffres sont conséquents par rapport aux autres PLIE de France. En effet, au niveau national, en moyenne 3% des personnes accompagnées par un PLIE sont en situation de handicap. Cette différence s'explique par un choix fort de rendre le PLIE et les politiques Emploi de la collectivité davantage Inclusif. Ainsi deux référents PLIE sont spécialisés sur ce domaine. L'opérateur économique ayant répondu à ce marché est HandiPro 31. Ce partenariat permet de mutualiser les compétences, celles du Cap Emploi (Connaissance du Handicap, des aides et financements, des entreprises adaptées) et du PLIE (Accompagnement renforcé, plan d'action, Méthode d'Intervention sur l'Offre et la demande auprès des entreprises).

#### 2/ Le nombre des participants seniors toujours en augmentation sur le PLIE :

En 2021, 921 participants (580 en 2020) participants PLIE ont plus de 45 ans - dont 281 ont plus de 50 ans. Au total 321 participants de plus de 45 ans ont travaillé en 2021.

Parmis eux, 275 participants PLIE de plus de 45 ans sont sortis en emploi durable après un accompagnement d'une durée moyenne de 27.12 mois pour les 45/54 ans, et 23.67 mois pour le

55/ 64 ans (durée moyenne d'accompagnement tout public en 2021 = 24.24 mois pour rappel en 2020 = 26 mois).

### **Des seniors plutôt proactifs sur le PLIE :**

Si l'on s'intéresse aux étapes mises en place lors des parcours PLIE, 659 d'entre elles concernent une reprise d'emploi (un participant peut avoir plusieurs étapes emploi), soit un emploi de parcours (moins de 6 mois) soit un emploi durable. Les actions transversales sont aussi sollicitées. Celles-ci couvrent des actions comme l'accompagnement psychologique, le prêt d'ordinateur portable, l'accompagnement lié à des difficultés financières ou aux problématiques de logement. Enfin, les seniors représentent plus de la moitié des étapes de redynamisation proposées dans le cadre du PLIE.

### **Une action dédiée : Atouts Seniors**

Suite aux résultats encourageants de l'action Atouts Seniors, expérimentée d'abord en appel à projet depuis 2019, cette action a fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre d'un marché public.

L'objet consiste à accompagner des seniors afin de répondre à la problématique de recherche d'emploi de ces publics (+ 360 entrées des plus de 45 ans sur le PLIE en 2021) Un des objectif de cette action collective est de déconstruire les représentations que peuvent avoir les seniors, les aider à prendre conscience de leurs compétences en valorisant leurs parcours et organiser des rencontres avec des entreprises.

En 2021, une seule session collective s'est tenue.

8 participants ont bénéficié de cette action, 5 femmes et 3 hommes. La moyenne d'âge était de 55 ans (de 41 ans à 65 ans). Quatre d'entre eux étaient des demandeurs d'emploi de longue durée à l'entrée sur le PLIE et quatre autres sont entrés sur le PLIE suite à des transitions de vie professionnelle et personnelle.

La moitié du groupe avait un niveau de qualification V ( CAP - BEP), 2 personnes avaient un niveau IV (Bac – Bac Pro) et 2 autres un niveau III (BTS – DUT – DEUG).

### **Les résultats de la session:**

4 d'entre eux sont sortis en emploi durable du PLIE courant 2022. Les 4 autres sont en emploi de parcours soit en enchaînant des CDD ou des missions intérim. Certains d'entre eux suivent en parallèle des actions PLIE leur permettant de monter en compétence.

Lors du bilan, tous reconnaissent avoir repris confiance en eux et sont plus sereins pour se présenter à un entretien de recrutement. Ils ont apprécié le groupe et le travail en équipe. Ils ont repris confiance en eux et se disent plus confiants.



## 8 – Culture pour tous

La direction de la culture scientifique, technique et industrielle de Toulouse Métropole regroupe 3 établissements gérés en délégation de service public, la Cité de l'espace, l'Envol des Pionniers, aeroscopia, et 2 établissements en régie directe, Le Muséum de Toulouse (site du centre-ville et Jardins du Muséum à Borderouge) et Le Quai des Savoirs.

### 8.1 – Accessibilité du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse

Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse conduit historiquement de nombreux projets en faveur de l'accessibilité. L'année 2021 a ainsi permis à l'établissement de voir aboutir plusieurs actions importantes.

#### Le label Tourisme & handicap

La commission «Tourisme & Handicap » a renouvelé en janvier 2021 son label à l'établissement. Jusqu'à présent, seul le volet du handicap visuel manquait au site du centre-ville. Le Muséum est désormais labellisé pour les quatre volets du label Tourisme Handicap (auditif, cognitif-psychique, visuel, moteur) sur ses deux sites, le centre-ville et les Jardins du Muséum à Borderouge. Les différents projets et actions de médiation comme le livre tact-illustré ont été un atout certain pour obtenir ce dernier volet.

#### Le repos, un nouveau partenaire

En 2021, la résidence « le Repos » comprenant un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et un Centre d'Hébergement Temporaire (CHT), gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse est devenu un nouveau partenaire de la cellule accessibilité du muséum. Les instituts médico-éducatif « des 36 Ponts » et « Autan Val Fleuri », et l'association « ASEI » pour les établissements du foyer Périole et de la Cité de l'Autonomie et de l'Insertion ont également vu leur convention être renouvelée au cours de l'année.



#### Une nouvelle mallette pédagogique

Cette mallette a pour objectif de découvrir l'entomologie. Elle est organisée par grandes thématiques et propose des activités ludiques permettant d'acquérir du contenu scientifique et de développer l'esprit critique au sujet de l'importance de la protection des espèces. Dans cette mallette, des fiches descriptives, des jeux, des collections pédagogiques, des tutoriels pour des activités accessibles au plus grand nombre sont proposés.

#### Cultures et dépendances

C'est avec la plateforme d'Hébergements Personnalisés en Résidences Accompagnées (HéPRA) regroupant 323 personnes en situation de handicap dans 9 établissements auprès de Lavarat que la cellule accessibilité du muséum déposera un projet « Cultures et Dépendances » auprès de l'Agence Régionale de Santé. Un travail auprès de ces résidents s'est donc engagé en fin d'année 2021 avec l'artiste Érick FOURRIER et la plateforme pour nourrir également la saison culturelle 2022 du Muséum autour de l'exposition « Arbres ».

#### Rencontres Ville & Handicap

Depuis plus de 10 ans, les Rencontres Ville & handicap rassemblent tous les publics petits et grands, personnes en situation de handicap ou non pour proposer deux semaines d'animations,

spectacles et échanges sur Toulouse et sa métropole. En 2021, quatre formats ont été proposés aux publics du muséum. Des visites adaptées, des ateliers d'initiation à la magie avec la compagnie les Incompressibles, un spectacle musical autour des légendes occitanes et un documentaire intitulé « Expérience psychotrope : la vision vient elle aux aveugles ? Un programme une nouvelle fois bien remarqué.

### Visite mobile/ service civique

Entre le 3 août 2021 jusqu'au 2 janvier 2022, l'exposition temporaire Magies-Sorcelleries est devenue accessible en LSF avec 39 stations au total depuis la visite mobile. La conception de ces stations, portée en partie par une personne en mission de service civique, a fait l'objet d'un focus groupe avec des volontaires extérieurs sourds et signants. Plusieurs séances de travail ont permis d'élaborer des contenus étendus pour une proposition inclusive et adaptée.

### Projet avec l'IUT

Un groupe d'étudiants a été accompagné par la cellule accessibilité sur toute l'année 2021 dans la conception et la conduite de visites. Accessibles à des publics en situation de handicap cognitif, mental, psychique et des publics déficients visuels, ces visites ont évoluées en même temps que les contraintes sanitaires. Ainsi, elles sont devenues hors les murs et virtuelles.

## 8.2 – Accessibilité du Quai des savoirs

Le Quai des Savoirs a également poursuivi son action en faveur de l'accessibilité au sein de ses espaces d'exposition dès sa réouverture administrative le 18 mai 2021, suite à fermeture Covid. Le Quai des Petits, espace permanent dédié à l'accueil du jeune public 2-7 ans, propose de nombreux dispositifs sensoriels, appréciés des publics en situation de handicap. 46 enfants ont ainsi pu être accueillis entre juin et décembre.

La grande exposition annuelle « **De l'amour** », présentée du 18 mai au 7 novembre 2021, produite par Universcience - Palais de la Découverte, leader de l'accessibilité dans le domaine des expositions de culture scientifique, a intégré un nombre important de dispositifs facilitant son accessibilité par les publics, notamment par les déficients visuels. Tous les contenus proposés étaient retranscrits en braille et un parcours sonore avec plusieurs bornes d'écoute disposaient tout au long du parcours donnait l'accès aux contenus de l'exposition. Dans le contexte de l'ouverture après Covid, le Quai des Savoirs a réalisé un système de QR codes, permettant d'accéder aux contenus sonores de l'exposition via les téléphones portables des visiteurs afin de respecter les mesures d'hygiène. Tous les contenus sonores et audio-visuels étaient accompagnés des sous-titres.



## 9 – Initiatives diverses de la Métropole et des communes membres

### 9.1 - Les « Rencontres Ville & Handicap, impactées en 2020, relancées en 2021

Les « Rencontres Ville & Handicap », fortement impactées par la crise sanitaire en 2020 se sont déroulées du 15 au 28 novembre 2021. En plus de Toulouse, 15 communes de la Métropole ont participé aux Rencontres : Aigrefeuille, Aucamville, Beauzelle, Blagnac, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Drémil-Lafage, Quint-Fonsegrives, Launaguët, Pibrac, Pin-Balma, Saint-Jean, Saint-Orens de Gameville et Tournefeuille.



La programmation était riche, avec :

- des interventions de sensibilisation de LADAPT au sein des groupes scolaires et périscolaires ;
- une sensibilisation des enfants au handisport et notamment au cécifoot ;
- des spectacles et projections : à Saint-Jean, Aucamville ou encore Pin-Balma ;
- des animations à Colomiers ou Blagnac ;
- des expositions à Beauzelle, Quint-Fonsegrives ou Saint-Orens ;
- l'organisation d'un salon de l'emploi adapté à Saint-Orens.

### 9.2 - Vers une nouvelle organisation de l'évènement, d'une durée plus longue et avec un caractère métropolitain renforcé

Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole et Christophe ALVES, Président de la Commission Intercommunale Accessibilité de Toulouse Métropole ont souhaité repenser le format de ces rencontres, partant d'un constat et un certain nombre d'axes d'amélioration :

- une difficulté à faire déplacer les publics,
- une mixité parfois compliquée à obtenir et beaucoup d'entre-soi,
- trop d'événements sur une période restreinte avec des chevauchements pénalisants,
- une communication à harmoniser et moderniser.

Une évolution s'est donc dessinée après concertation avec les communes de la métropole et les associations autour d'une nouvelle forme d'évènement qui fera désormais l'objet d'une labellisation, avec :

- une programmation annuelle découpée en saisons (type saisons culturelles) ;
- des événements grand public que l'on rend 100% accessibles et inclusifs ;
- un travail d'accompagnement plus poussé pour aider à la mutualisation des moyens et des projets.

La nouvelle mouture (édition 2022) est désormais renommée « Villes pour tous ». Le programme propose plus de 100 actions pour le 1er semestre avec plus d'une soixantaine de partenaires pour une programmation allant de septembre 2022 à février 2023.

La nouvelle philosophie s'appuie sur deux axes majeurs :

- conserver les actions de sensibilisation aux handicaps,
- rendre accessible les événements proposés sur les communes de la Métropole.

La communication autour de l'évènement a été repensée, avec :

- une diffusion sur tous les écrans numériques des points d'accueils de Toulouse : maisons de la citoyenneté, médiathèque, accueil du Capitole, musées... ;
- des affichages dans toute la ville de Toulouse et sur le réseau Toulouse Métropole ;
- une valorisation sur les sites internet des deux collectivités : toulouse.fr et toulouse-metropole.fr ;
- des formats de programme accessibles à toutes et tous : vidéo LSF, format FALC, braille, audio Daisy ;
- un programme semestriel édité à plus de 3 000 exemplaires ;
- plusieurs supports de communication comme la page Facebook « Villes pour Tous », la newsletter du Domaine Handicap Accessibilité & Vie Sociale et la newsletter dédiée du domaine handicap ;
- des partenaires médias forts : Actu Toulouse, Toulouse FM, Clutch.

